

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MARS 2018**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Jean-Marc RENARD, Jean-Yves SAUSEY

**Procurations : Irène GIRARD à Marie-José AMAH
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA**

Secrétaire de séance : Jessica NATALINO

Date convocation : 15 mars 2018

N°2018-008

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Bertrand KLING



**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 15 février à 19h.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON (à partir délibération 02), Sylvaine SCAGLIA

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : -

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Baptiste PAVOT à Marie-Josée AMAH
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA (délibération 01)

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Sylvaine SCAGLIA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Rapport d'Orientation Budgétaire 2018
- 3- Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles et du CCAS
- 4- Contrat de partenariat prévention et santé au travail
- 5- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire
- 6- Changement provisoire du lieu de réunion du conseil
- 7- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 8- Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle le décès de Jean-François PASQUET, adjoint au maire de 2001 à 2014 et Président du SIVU Saint-Michel-Jéricho de 2008 à 2014. Il invite les personnes présentes à une minute de silence.

N° 01 : Adoption du procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à l'unanimité

N° 02 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Rapporteurs : Philippe ROLIN et Jean-Pierre ROUILLON

Un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les 2 mois précédant le vote du budget. Il présente au conseil municipal les orientations budgétaires proposées pour l'année 2018.

Malgré les contraintes et incertitudes sur l'évolution future de nos ressources, la ville de Malzéville continue d'afficher un volontarisme revendiqué. Celui-ci n'est toutefois possible que parce que la situation financière de la commune est saine, grâce à la stratégie financière adoptée en début de mandat et respectée scrupuleusement chaque année.

Après avoir évoqué quelques éléments du contexte économique et financier national et local, avec la conférence nationale des territoires et le projet de loi de finances, Philippe ROLIN évoque la trajectoire financière de la ville.

La ville affirme la volonté de financer ses priorités, en matière d'éducation, de maintien des services publics et de développement de son attractivité, tout en préservant ses équilibres financiers.

Jean Pierre ROUILLON évoque ensuite les perspectives et orientations 2018 : une stratégie financière adaptée, des objectifs du projet de mandat respectés ainsi qu'un cap à maintenir pour un budget 2018 adapté.

Monsieur le Maire remercie les services pour le bon travail fourni à la confection de ce DOB et plus largement pour la préparation de ce budget 2018. C'est un DOB volontariste avec un résultat 2017 de près de 420 000 euros, ce qui permet d'être plus serein pour 2018.

Nous n'aurons pas recours à l'emprunt en 2018 même si une inscription budgétaire pour un emprunt d'équilibre sera inscrite en investissement. Il nous faudra investir dans la nouvelle Maisonnée dans les années à venir et là il sera pertinent d'emprunter.

Madame Corinne MARCHAL-TARNUS intervient pour évoquer quelques incertitudes ou réflexions :

- Revient sur la capacité d'autofinancement égal à 0 l'année dernière alors que cet autofinancement va passer à 400 000 euros en 2018,
- Relève que les investissements ont chuté en 2017,
- Regrette que le tableau bien fait sur l'évolution de la dette (avec une précision sur les emprunts SFIL) montré en commission finances ne soit pas intégré à ce diaporama,
- Se pose la question sur le niveau de taxe d'habitation qu'il faut retenir pour le budget ainsi que le montant des compensations,
- Demande à quel niveau nous avons retenu les cautionnements pour les logements sociaux,
- S'étonne des reports nombreux des travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire répond qu'en ce qui concerne les travaux d'accessibilité, il est quelquefois obligatoire de modifier l'ordre des travaux prévus ; en raison de leurs difficultés (gymnase) mais aussi parce que des travaux sont intervertis dans le temps. Au final, tous les travaux prévus à l'ADAP seront réalisés dans les temps impartis.

Pour le cautionnement des logements sociaux, cela est une compétence de la Métropole et c'est elle qui gère ces cautionnements maintenant.

Nous sommes dans l'incertitude pour les prévisions de la taxe d'habitation ainsi que des compensations. Nous devrions être compensés à l'euro près, ce qui nous rassure un peu.

Dans tous les cas, nous devons avancer.

L'excédent de fonctionnement prévu pour 2018 (près de 200 000 euros) va nous laisser des marges de manœuvre. Il remercie les élus d'avoir participé à ce bon résultat.

Jean-Pierre ROUILLON intervient pour dire que l'équilibre du budget sera le travail de la commission des finances de la semaine prochaine.

Il s'est inspiré de l'excellent travail fourni par la Métropole sur les estimations de la fiscalité.

Il refait un point pour expliquer la différence entre l'excédent et l'autofinancement qui sont des écritures d'ordre.

Pour 2017, le virement était à 0 et l'autofinancement était constitué des amortissements des biens. Cette année, le virement se montera à près de 200 000 euros.

Madame Corinne MARCHAL-TARNUS souhaite faire des propositions :

Au sujet de la taxe sur l'électricité, cela sera un impôt supplémentaire et il faudrait éviter de la mettre en place.

Elle propose de rendre communales les amendes de police ; Monsieur le Maire lui répond que c'est une compétence métropolitaine.

Et pourquoi ne pas mutualiser au niveau de la métropole les compétences de l'école et de l'enfance, ce qui permettrait de faire des gains importants ?

Monsieur le Maire répond qu'on ne s'interdit pas de réfléchir à la mise en place de la taxe sur l'électricité. Elle est prise par 90% des communes en France mais très peu sur la Moselle et la Meurthe et Moselle.

C'est, en effet, une fiscalité indirecte et des communes de l'agglomération l'ont déjà mises en place (Nancy, Laxou..), d'autres y réfléchissent. L'idée pourrait être aussi de procéder à une harmonisation sur toute l'agglomération.

En ce qui concerne la mutualisation des compétences de la petite enfance, il en est tout à fait favorable.

Adopté à la majorité

1 contre : Marc BARRON

6 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

N° 03 : Acompte de subvention au budget de la caisse des écoles et du CCAS

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

En vue de couvrir le règlement des factures du 1er trimestre 2018, et dans l'attente du Budget Primitif 2018 de la commune, il est proposé de procéder au versement d'un acompte de la subvention communale à la Caisse des écoles pour un montant de 20 000 euros et d'un versement d'un montant de 10 000 euros au CCAS.

Adopté à l'unanimité

N° 04 : Contrat de partenariat prévention et santé au travail

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Dans le cadre du décret n° 85-603 modifié du 10 juillet 1985 prévoyant que « les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité », il appartient au Maire d'organiser les visites auprès de la médecine professionnelle et préventive, et de mener une démarche effective de prévention.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention « prévention et santé au travail » proposée par le centre de gestion, interlocuteur privilégié de la médecine professionnelle et de la prévention. Son terme est fixé au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

N° 05 : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Rapporteur : Marie-José AMAH

Avant de présenter la délibération, Marie-José AMAH souhaite exprimer son ressenti sur le maintien ou l'abandon de la semaine de 4,5 jours.

Dès sa nomination au poste d'adjointe, elle s'est investie sans compter à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Les temps d'échanges et d'ajustements nécessaires entre mairie, enseignants, parents et Ligue de l'Enseignement ont permis de pérenniser des projets dans un climat devenu serein de continuité entre temps scolaires et périscolaires, tout en permettant à certains enfants de découvrir de nouvelles activités.

Elle rappelle que la réforme Peillon, dont sont issues les NAP, prévoyait le retour à la semaine de 4,5 jours sur le constat unanime d'un meilleur apprentissage des enfants le matin.

Durant les 4 années qui ont suivi, les conseils d'école n'ont pas manqué d'évoquer la fatigue ressentie par les enfants. Le samedi matin, balayé dès le début de la réflexion, aurait sans doute été la solution. L'autre point faible portait sur l'application de cette réforme, sans distinction, aux maternelles et aux élémentaires.

Selon elle, revenir aujourd'hui à la semaine de 4 jours, quelles qu'en soient les raisons, revient à nier l'intérêt de l'enfant.

La renégociation des rythmes par l'actuelle majorité gouvernementale aurait nécessité l'adhésion de TOUS. Les résultats de la concertation organisée par la ville sont aujourd'hui sans appel.

Sur les 543 familles consultées, 406 familles ont participé et 70% ont exprimé le souhait d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018, 14% ont souhaité conserver le rythme actuel à savoir 4,5 jours mais sans les NAP et enfin 16% ont souhaité conserver le rythme actuel à savoir 4,5 jours avec les NAP payantes.

Par ailleurs, les six conseils d'école de la commune ont exprimé à l'unanimité un avis favorable pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. La majorité des enseignants étant, à la surprise de Marie-José AMAH, favorable à cette nouvelle organisation. Ce qui relève du non-sens, surtout pour les élémentaires : une majorité des enseignants ayant exprimé, dans le cadre d'une réflexion sur de nouveaux horaires, le maintien de matinées plus longues.

Marie-José AMAH regrette le manque de courage politique de l'actuelle majorité gouvernementale et l'abandon de cette réforme qui repose aujourd'hui sur une dérogation, un choix laissé aux communes qui sont à la fois juge et partie.

La rupture des contrats d'animation qui en découle et le manque de continuité en matière d'éducation nationale, gage d'efficacité de la réforme, sont à déplorer.

Marie-José AMAH tient néanmoins à féliciter le peu d'enseignants qui se sont exprimés contre cette dérogation, les parents d'élèves pour leur participation au vote, la Ligue de l'Enseignement pour son contenu éducatif, les parents élus pour avoir représenté avec responsabilité, les services de la ville, Marc BARRON pour sa recherche de solution alternative, ainsi que les communes qui ont maintenu les rythmes à 4,5 jours. Elle souhaite enfin, que ces communes deviennent des laboratoires, des lieux d'observation pour réfléchir sincèrement à l'avenir de nos enfants, à leur scolarité et donc à l'avenir de notre pays.

Corinne MARCHAL-TARNUS félicite Marie-José AMAH pour son travail de mise en place des NAP. Elle regrette néanmoins que le financement de cette réforme de l'Etat ait été reporté sur les communes. Il lui semble qu'une réduction des vacances scolaires pourrait faire l'objet d'une éventuelle expérimentation.

Marie-José AMAH précise qu'une réflexion active est menée en commission Temps de l'enfant afin de trouver une alternative à la suppression des NAP. Monsieur le Maire ajoute que l'économie réalisée pourrait permettre d'expérimenter un accompagnement ludique et éducatif les mercredis matins. Marie-José AMAH précise que cette expérimentation permettrait un accompagnement aux devoirs et une ouverture à des activités.

Marc BARRON votera la délibération. Il précise qu'il n'est pas parvenu à trouver une solution financière et regrette que l'intérêt des parents soit placé avant celui des enfants.

Monsieur le Maire précise, après avoir libéré le vote, qu'une réorientation des emplois déduits vers le périscolaire sera privilégiée.

Daniel THOMASSIN, en fervent défenseur de la semaine à 4,5 jours, précise qu'il s'abstiendra.

Catherine CHOTEAU-LESNES votera favorablement la délibération mais à contre cœur. La semaine de 4,5 jours, étant pour elle, l'idéal.

Jessica NATALINO s'abstiendra, considérant cette nouvelle organisation des rythmes à 4 jours injuste.

Compte tenu des différentes interventions, Monsieur le Maire valide la proposition de Corinne MARCHAL-TARNUS d'accompagner la délibération d'une motion expliquant les réserves des élus sur ce vote, sachant que celui-ci ne traduit pas leur entière adhésion au retour à la semaine de 4 jours.

Il est ensuite proposé au conseil municipal de :

- déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune à compter de la rentrée de septembre 2018,
- approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
- proposer cette organisation au DASEN.

Aussi, le Projet Éducatif de Territoire de la commune intégrera ce nouvel aménagement.

Adopté à l'unanimité

7 abstentions : Marie-José AMAH, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO

MOTION SUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le 15 février 2018, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité (7 abstentions) sur la demande de dérogation pour passer à la semaine de 4 jours.

Ce vote « oui » ne traduit pourtant pas une entière adhésion à ce changement. Il est le reflet d'un désir de respecter le choix des parents et des conseils d'école.

La ville de Malzéville a œuvré avec conviction à la bonne application de la réforme Peillon. Ses effets bénéfiques avaient été ressentis à 2 niveaux :

- Le rythme d'apprentissage : le matin, les élèves apprennent mieux. Ce constat unanime amène d'ailleurs les enseignants à vouloir garder ces matinées plus longues à la rentrée 2018-2019.
- Les activités mises en place ont permis une meilleure cohérence entre les temps scolaires et périscolaires, une meilleure cohésion du groupe « classe », et surtout ont permis aux enfants de s'ouvrir à des activités inconnues pour certains.

Nul doute que certains aspects auraient pu être améliorés : rythme différents pour les maternelles et les élémentaires, choix du mercredi ou du samedi afin d'éviter des semaines trop chargées.

Une politique éducative établie dans l'intérêt de l'enfant aurait nécessité une évaluation objective du dispositif et une réflexion partagée sur les améliorations possibles.

Ce dispositif va être déconstruit aussi brutalement qu'il a été imposé aux communes.

Nous regrettons ce manque de continuité dans un domaine où elle est pourtant nécessaire.

Nous regrettons que les communes aient eu à prendre la responsabilité de ce choix d'éducation et de cohésion sociale, qui relève pourtant de l'État.

Il nous semble insupportable de laisser sur le territoire Français des différences de fonctionnement qui vont sans doute créer de nouvelles inégalités.

N° 06 : Changement provisoire du lieu de réunion du conseil

Rapporteur : Bertrand KLING

Considérant que l'actuelle salle de réunion du Conseil municipal va faire l'objet de travaux, il est proposé que les réunions soient délocalisées à compter du 1^{er} avril 2018 à la salle polyvalente Michel Dinet et ce, pour la durée des travaux.

Adopté à l'unanimité

N° 07 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances :

- Le 12 juin 2017, signature de conventions avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise à disposition d'ATSEM à partir du 1er septembre 2017 pour une durée d'un an,

- Le 13 décembre 2017, signature de conventions avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise à disposition d'ATSEM à partir du 1er janvier 2018 pour une durée de 8 mois.

Vu en commission Vie locale, Culture, Sport et Associations :

- Le 22 décembre 2017, signature d'une convention de partenariat avec le Cri des Lumières pour l'Ecole des Regards 2018 pour un montant de 2500 €.

Vu en commission Temps de l'enfant :

- Le 8 janvier 2018, signature d'une convention de 3 ans (01/01/2018 au 31/12/2020) avec la CAF pour l'action sociale familiale « Aide aux Temps Libres ».

Question diverse :

Corinne MARCHAL-TARNUS pour Malzéville Ambition 2020 :

« Ma question portera une nouvelle fois sur la sécurité à Malzéville, cette fois la sécurité routière.

Nombre de nos concitoyens se posent la question de l'entretien des voiries, de la sécurité au niveau des passages piétons, notamment ceux qui sont situés rue du Colonel Driant des deux côtés du feu de la rue Barrès.

Des courriers ont été adressés au maire depuis le précédent mandat pour demander une signalisation clignotante de la priorité des piétons lorsque le feu de la rue Barrès est au vert, sans réponse ni effet. Le coût et la technologie à mettre en œuvre ne paraissent pourtant pas d'une extrême complexité.

Concernant l'entretien des voiries, il a été évoqué en commission une « planification » pluriannuelle des actions prioritaires, ce qui est tout à fait acceptable.

Cependant, cette planification précise n'a jamais été présentée en commission et encore moins discutée.

Même si la prudence est de mise sur ce budget dépendant directement de la métropole, diffuser ces informations permettrait de rassurer nos concitoyens.

Aussi, monsieur le maire, pourriez-vous communiquer précisément sur ces deux points et transmettre par écrit la planification des travaux de voirie envisagés jusqu'à la fin du mandat.

Vous remerciant par avance de la clarté de votre réponse. »

Réponse de Philippe BERTRAND-DRIRA, adjoint au Maire délégué aux aménagements de voirie et à la sécurité routière

« Mes chers collègues,

Sachez Madame MARCHAL qu'aucun courrier adressé en Mairie ne reste sans réponse.

Pour la traversée piétonne située au « tourne à droite » Barrès-Driant, je vous confirme qu'une étude est actuellement en cours dans les services de la Métropole, mais pas seulement sur ce passage piéton. Plusieurs pistes sont à l'étude : la pose d'un panneau lumineux indiquant le passage piéton à la condition que son implantation soit judicieuse et lisible pour les automobilistes, et le passage des feux tricolores de ce carrefour en plusieurs temps. Mais nous n'allons pas ouvrir ce débat qui se fera en commission dès le retour de ces études de la Métropole.

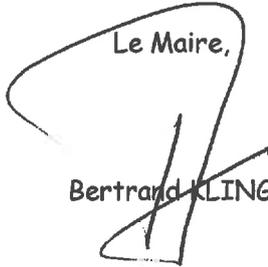
Quant à la planification ou programmation pluriannuelle des travaux de voiries, je vous invite à relire les comptes-rendus qui vous sont adressés, notamment ceux concernant les commissions des 3 décembre 2015 et 9 mars 2017.

Je suis persuadé qu'avec votre passé politique et l'expérience que vous avez acquise, vous vous souvenez parfaitement des débats que nous avons eus notamment à la dernière commission urbanisme en date du 7 décembre 2017.

Sur ce sujet, je ne vais donc pas, ici, faire lecture des comptes-rendus. Je pense, en effet que le conseil municipal mérite mieux que cela.

Monsieur le Maire me permettra de rappeler qu'à l'issue de toutes les commissions municipales, chaque membre du conseil est destinataire d'un compte-rendu. »

La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Sylvaine SCAGLIA



Compte-rendu succinct affiché le 22 février 2018